

cave. L'opération de Talma, comportant encore une mortalité considérable, n'est que palliative et trouve rarement son indication formelle. Ces divers facteurs thérapeutiques conviennent indistinctement à toutes les formes de cirrhoses. Les variétés étiologiques de la maladie créent, en outre, quelques indications spéciales.

Traitement des formes. — Des cirrhoses alcooliques, c'est la forme hypertrophique qui est la plus accessible au traitement général exposé plus haut; la forme atrophique (type Laënnec) est bien plus exceptionnellement curable.

La cirrhose de Hanot est principalement justiciable du régime lacté (pendant les poussées congestives et icériques) ou lacto-végétarien associé à l'antisepsie intestinale, à l'usage du calomel et de l'iodure de sodium.

La cirrhose lithiasique peut être prévenue par une opération appropriée (cholécystentérostomie ou fistule biliaire) et opportune. Quand elle est confirmée, les accidents en sont atténués par le régime lacté et l'antisepsie des voies biliaires (salicylate, benzoate de soude).

La cirrhose syphilitique impose l'institution précoce de la médication spécifique intensive (6 à 8 gr. d'iodure et injections hypodermiques de sels mercuriels solubles ou insolubles), sans préjudice du régime et de l'hygiène que réclame toute cirrhose.

La cirrhose paludéenne confirmée sera traitée par les douches chaudes sur la région hépatique, le calomel et, surtout, les injections hypodermiques d'arrhénal (Hirtz).

Dans la cirrhose cardiaque, au régime lacté absolu ou mitigé, à la déchloruration, il faut associer l'usage des cardiotoniques (digitale, spartéine, caféine) et du massage méthodique.

Le traitement des cirrhoses dyspeptiques, gouteuses, diabétiques, subira nécessairement des modifications appropriées à la nature du terrain.

Traitement des complications. — La plupart des cirrhoses aboutissent à des accidents terminaux d'insuffisance hépatique (Voir ICTÈRE GRAVE). A une phase

avancée, les hémorragies sont fréquentes, spécialement dans le domaine de la veine porte. Aux hémorragies externes on opposera les applications locales de solutions d'antipyrine, de chlorhydrate de cocaïne (à 1 p. 100), d'adrénaline (à 1 p. 1000); les hémorragies internes seront combattues par le chlorure de calcium (2 à 3 gr. par jour). Enfin les cirrhotiques sont sujets à des infections secondaires (érysipèle, pneumonie) souvent très graves qui seront plutôt traitées par des agents physiques, ou, au moins, par des médicaments anodins, en raison des dangers de toute substance toxique chez les malades à foie insuffisant.

Citarine. — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche, cristalline, obtenue par action de la formaldéhyde sur le citrate de soude. Soluble dans l'eau froide, à laquelle elle communique une saveur de limonade.

Prop. therap., indicat. — Éliminateur de l'acide urique, diurétique, préconisé contre l'attaque de goutte aiguë.

Formes pharmac., doses. — 7 à 8 gr. par jour, dans de l'eau sucrée, en plusieurs fois, ou en cachets, comprimés.

Citrates. — Voir les BASES.

Citrique (Acide). — Existe dans le citron, l'orange, la groseille, la framboise, la tomate, etc.

Caract. phys. et chim. — Cristaux prismatiques, incolores, de saveur acide agréable, solubles dans leur poids d'eau froide (solution très altérable), dans l'alcool, l'éther.

Prop. therap., indicat. — Sert à la préparation de limonades, boissons bien acceptées des fébricitants. Peut remplacer le citron dans le scorbut, le vinaigre dans l'empoisonnement par les alcalins. Préconisé dans la gravelle phosphatique (pour acidifier les urines), dans l'hypopépsie et le rhumatisme articulaire aigu. Absorbé à l'état de citrate alcalin.

Formes pharmac., doses. — Usage int.: Limonades 2 à 5 p. 1000. Sirop 10 p. 1000.

Limonade citrique:

Acide citrique 4 gr.
Sirop de limon. 100 —
Eau Q. S. pour 1 litre.

Limonade vineuse:

Acide citrique 4 gr.
Sirop de limon. } aa 100 —
Vin rouge }
Eau Q. S. pour 1 litre.

Potion (rhumatisme, Huchard):

Acide citrique 5 à 10 gr.
Sirop diacode } aa 25 —
Sirop de cerises }
Eau 250 —

2 à 3 cuillerées à soupe, toutes les deux heures.

Citron. — *Citrus Limonum* (Rutacées). On utilise le suc du fruit.

Prop. therap., indicat. — Mêmes indications que l'acide citrique (v. c. m.), mais d'un usage plus agréable; plus fidèle aussi, dans le scorbut et la maladie de Barlow. L'acide se transforme dans l'économie en citrates alcalins. Préconisé dans la dyspepsie hypopéptique, la gravelle urique, la lithiase biliaire, le rhumatisme. Comme topique, dans la diphthérie (pour dissoudre les fausses membranes).

Formes pharmac., doses. — Jus de citron: en limonade crue (jus de 2 citrons pour 1 litre d'eau) ou cuite (2 citrons coupés, avec le zeste, pour 1 litre d'eau bouillante); en sirop, ou pur (50 à 120 gr., rhumatisme). Olléosaccharure, 1 à 10 gr. Essence, II à XXV gouttes (pour aromatiser). Alcoolature de zestes, 2 à 15 gr. Le jus de citron est aussi employé en badigeonnages (du pharynx, des conjonctives).

Citrophène. — *Caract. phys. et chim.* — Sel neutre résultant de la combinaison de 3 molécules de paraphényldine avec une molécule d'acide citrique. Poudre blanche, acidulée, soluble dans 250 p. d'eau froide et 50 p. d'eau bouillante (l'apolyisine, corps très voisin, est bien plus soluble), plus soluble dans l'eau alcoolisée, acidulée ou gazeuse.

Prop. therap., indicat. — Préconisé dans le rhumatisme subaigu et chronique. Action analgésique remarquable; action antipyrétique inconstante (sueurs

profuses); vanté aussi contre la migraine et l'insomnie nerveuse.

Formes pharmac., doses. — 5 à 6 gr. par jour, en cachets de 1 gr. ou en solution. Enfants, 10 centigr. par année.

Potion:

Citrophène 10 gr.
Eau chloroformée 120 —
Sirop de menthe 30 —

3 à 6 cuillerées à soupe en 24 heures.

Climats d'altitude. — Voir ALTI-TUDE.

Climats maritimes. — Voir BAINS DE MER.

Climatothérapie. — Voir AÉROTHÉRAPIE.

Coaltar. (Goudron de houille, goudron minéral). — Résultat de la distillation de la houille, réservé à l'usage externe.

Caract. phys. et chim. — Liquide noir, épais, d'odeur empyreumatique, alcalin, soluble dans l'eau, partiellement soluble dans l'alcool, de nature très complexe, renfermant des hydrocarbures, des phénols, des ammoniaques composées, des bases pyridiques et quinoléiques, etc., bien plus toxique que le goudron végétal.

Prop. et empl. therap. — Utilisé comme désinfectant sous forme d'émulsion ou de coaltar saponiné.

Formes pharmac., doses. — L'émulsion formée de coaltar, de savon et d'alcool à 85° (aa) est mêlée à l'eau dans la proportion de 3 % (pour lotions, injections, pansements). Le coaltar saponiné, liquide jaune verdâtre, est un mélange de coaltar (1 p.) et de teinture de bois de Panama (4 p.) qui est employé pur ou dilué dans 5 à 20 p. d'eau.

Coca. — *Erythroxylon Coca* (Érythroxyllées). Arbuste de l'Amérique du Sud dont on utilise les feuilles. Celles-ci sont mâchées par les indigènes (mêlées à de la chaux) pour tromper la faim et la fatigue. Elles passent aussi pour aphrodisiaques. En thérapeutique, valent surtout par leur teneur en cocaïne (v. c. m.); contiennent d'autres alcaloïdes (isococaïne, homococaïne, tropacocaïne, etc.), moins importants, de l'acide cocatannique, de la cocatine (corps gras) et une essence.

Prop. et empl. thérap. — Utilisée comme stimulant et tonique dans les états neurasthéniques et adynamiques; comme analgésique local contre la gastralgie, l'angine, la stomatite, le prurit.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.*: Poudre de feuilles, 3 à 5 gr. en cachets. Extrait alcoolique, 2 à 4 gr. en potion; 10 centigr. par année pour les enfants. Extrait fluide, 2 à 5 gr. (XLV gouttes au gramme); *enfants* 20 centigr. par année. Teinture au 1/5, 5 à 15 gr. — *Usage ext.*: Infusion à 10 p. 1000 en gargarismes, lotions, pansements, etc.

Vin :

Teinture de coca 100 gr.
Vin de Madère. 900 —
Par verre à liqueur.

Elixir tonique :

Extrait de coca 5 gr.
Teinture de coca 20 —
Alcoolat de mélisse 60 —
Sirop d'écorces d'oranges amères. 100 —

Par cuillerée à soupe.

Gargarisme :

Teinture de coca 15 gr.
— benjoin 5 —
Menthol cristallisé 2 —
Infusion de coca à 2 p. 100. 250 —

Cocaïne. — *Caract. phys. et chim.* — Gros prismes clinorhombiques incolores, très peu solubles dans l'eau (1 p. 1300), solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, les huiles, la benzine. On utilise surtout le *chlorhydrate* (cristaux incolores) dont 1 gr. se dissout dans 75 centigr. d'eau froide, soluble dans l'alcool et l'éther.

Effets physiol. et tox. — *Localement*, la cocaïne suspend l'activité de tous les éléments vivants en contact avec elle (terminaisons nerveuses sensibles ou motrices, éléments musculaires, glandulaires, centres nerveux, épithéliums, leucocytes), mais impressionne plus spécialement les neurones sensitifs. Injectée dans la gaine d'un nerf ou ap-

pliquée, en solution concentrée (avec de l'ouate hydrophile), autour de son tronc, elle en suspend totalement la conductibilité (section physiologique) pour un temps variable. Sur les nerfs mixtes, les fibres sensibles sont d'abord atteintes, et l'analgésie apparaît de la périphérie au centre. *A l'intérieur*, la cocaïne à *dose faible* provoque d'abord des troubles cérébraux : subdélire, ivresse, loquacité, puis de l'exaltation motrice avec exagération des réflexes; de l'excitation du sympathique (exophthalmie, mydriase); d'abord ralenti, avec hypotension, le pouls est bientôt accéléré et intermittent, tandis que la tension sanguine monte, par vaso-constriction; la respiration est aussi accélérée, mais moins ample; accrues durant la phase d'excitation (salivation, polyurie), les *sécrétions* se tarissent ensuite (bouche sèche); les petites doses rendent aux muscles fatigués un regain d'énergie, et parfois agissent aussi sur la motricité gastro-intestinale (vomissements, diarrhée); encore plus que la caféine, la cocaïne peut donner à la nutrition un coup de fouet passer aux dépens des réserves de l'organisme. Elle stimule aussi les centres thermiques (élévation de température). Les *doses toxiques* déterminent (souvent après les phénomènes précédents) : des convulsions toniques puis cloniques suivies de paralysie et d'analgésie étendue mais incomplète du tégument; des lipothymies, des syncopes avec pouls petit, filiforme; un ralentissement progressif de la respiration (par tétanisation des muscles respiratoires) avec cyanose, et aboutissant, dans les cas mortels, à l'arrêt de celle-ci puis du cœur. Le sang artériel devient plus riche en oxygène, le sang veineux plus pauvre; les leucocytes subissent une véritable action nécrosante. La susceptibilité à la cocaïne croît, dans la série animale, en raison de la complexité des centres nerveux. Aux accidents curables survivent souvent, pendant plusieurs jours, de l'insomnie, des troubles intellectuels, de la cardialgie et de l'anorexie. Dans les cas légers, les premiers troubles cèdent souvent aux inhalations de nitrite

d'amyle (II à V gouttes); dans les cas graves, il faut leur préférer l'usage du chloral.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 1^{re} série, p. 442 et 553).

Prop. thérap., indicat. — *Comme anesthésique local* (en chirurgie spéciale et générale), la cocaïne est utilisée en badigeonnages et en instillations (chlorhydrate à 1 p. 200) pour analgésier le pharynx, le larynx, l'oreille moyenne, la conjonctive, la cornée et l'iris (en 5 à 8 minutes, anesthésie durant 10 minutes). Très superficielle, l'anesthésie oculaire s'accompagne d'ischémie, de fixité du globe, de mydriase, d'un peu de parésie de l'accommodation et de légère hypotension des milieux de l'œil (la cocaïne est pourtant dangereuse en cas de glaucome). Les badigeonnages sont encore efficaces sur la pituitaire, les muqueuses rectale et génito-urinaire, le col utérin, mais avec des solutions plus concentrées (2 p. 100). Reclus à vulgarisé, en France, l'usage de la *cocaïne en chirurgie*. Celle-ci est injectée, d'abord dans l'épaisseur du derme où elle trace une ligne blanchâtre proéminente, puis successivement dans tous les tissus à inciser, en solution à 1 p. 100 (4, 5, 10 15 c. c. selon les cas). En Allemagne, on préfère l'*anesthésie régionale*, obtenue, après ischémie du membre à opérer, par 4 injections pratiquées aux 4 points opposés de celui-ci; cette méthode exige moins de cocaïne et respecte le champ opératoire. La cocaïne en *injection sous-arachnoïdienne* (Voir cet article) déterminant, par action sur les racines rachidiennes, l'anesthésie de la moitié inférieure du corps, est maintenant délaissée à cause de ses dangers et remplacée par la *stovaine*. L'emploi chirurgical de la cocaïne (à la façon de Reclus) reste recommandable pour la pratique des interventions régulières, à champ opératoire circonscrit. Il est contre-indiqué chez les enfants (avant 10 ans), les névropathes, sur les tissus mal irrigués ou mal innervés. La cocaïne (injectée dans la gencive) est également d'un usage courant en art dentaire (avulsion

des dents). Bien plus inoffensives que les injections sous-arachnoïdiennes, les *injections épidurales de cocaïne* (v. c. m.) atténuent beaucoup les douleurs de la sciatique et des autres névralgies des membres inférieurs. *Comme analgésique médical*, la cocaïne est opposée (en pulvérisations, gargarismes ou badigeonnages) aux douleurs des angines, des ulcérations bucco-pharyngées, de la dentition, des rhinites, des laryngites, des brûlures, etc. *Comme vaso-constricteur*, elle est précieuse dans les rhinites spasmodiques, l'asthme nasal, le coryza (rétablit la perméabilité nasale par rétraction de la pituitaire), l'épistaxis, mais l'usage n'en sera jamais laissé à la discrétion des malades (Voir COCAÏNISME). *En ingestion*, elle est encore utilisable contre les douleurs œsophagiennes et gastriques.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* : solutions hypodermiques et épidurales de 50 centigr. à 2 p. 100. Pour badigeonnages, solutions à 3 et exceptionnellement à 5 p. 100. L'addition de phénol, qui empêche la diffusion générale, est avantageuse. Collyres à 1 p. 100. Poudres composées pour insufflations. Pommades. — *Usage int.* : 1 à 10 centigr. en potion, cachets, pilules; *enfants*, 2 milligr. par année.

Solution hypodermique :

Chlorhydrate de cocaïne. Trente centigr.
Eau chloroformée saturée. }
Eau distillée de laurier-cerise. } aa 15 gr.

1 centigr. par centimètre cube.

Collutoire :

Chlorhydrate de cocaïne. 3 gr.
Hydrolat de menthe. 40 —
Miel rosat. 60 —
Douleurs de la dentition. (Emploi à surveiller).

Solution pour badigeonnages :

Chlorhydrate de cocaïne 2 gr.
Phénol cristallisé. 0,50 à 1 —
Eau distillée. 100 —

Pommade :

Chlorhydrate de cocaïne. 1 gr.
Vaseline. } āā 10 —
Lanoline. }

Prurit vulvaire ou anal.

Potion antigestive et anti-émétique :

Chlorhydrate de cocaïne. Dix centigr.
Teinture de belladone Un gr.
Teinture de capsicum Deux —
Bromure de potassium 5 —
Sirop d'écorce d'oranges amères. 80 —
Eau chloroformée. 100 —

Par cuillerée à soupe.

Suppositoires :

Phénate de cocaïne. Un centigr.
Beurre de cacao 4 gr.
Hémorroïdes.

Poudre :

Chlorhydrate de cocaïne. 2 gr.
Menthol porphyrisé 4 —
Camphre porphyrisé. 97 —

En prises contre le coryza.

Cocaïne (Chlorhydrate de). — Voir COCAÏNE.

Cocainisme chronique. — Certains névropathes et dégénérés en arrivent à s'intoxiquer avec des doses progressives et quotidiennes de cocaïne, pouvant atteindre 1 gr. 50, 2 gr. ou 2 gr. 50. Il en résulte des troubles sensitifs et psychiques (hallucinations, délire, dépression mentale, insomnie), un état de dénutrition qui exigent un traitement énergique analogue à celui qui est habituellement opposé à la *morphinomanie*. Le cocainomane sera *rigoureusement isolé* dans une maison de santé spéciale et veillé par un garde sûr. Possible le plus souvent, la *suppression brusque et totale d'emblée* n'entraîne que des accidents tolérables : dyspnée légère, palpitations, insomnie, anxiété, dépression intellectuelle et morale, qui cèdent en quelques jours pour faire place à un grand appétit (Sollier).

Cependant certaines *intoxications profondes* avec état cachectique véritable compliqué de lésions cardiaques, pulmonaires et rénales, réclament plus de ménagements et la pratique de la *suppression progressive* aidée par une hygiène et une médication appropriées. L'alimentation sera réconfortante; à l'asthénie cardiaque on oppose le *café noir*, les piqûres de *caféine* ou de *spartéine*; à l'insomnie, le *trional* ou le *sulfonal*; aux menaces de collapsus la *révulsion cutanée* et les *piqûres d'éther*. Après disparition des signes d'abstinence, la guérison sera hâtée par l'*hydrothérapie froide*, la *gymnastique* et le *massage*. Lorsque le cocainisme complique la morphinomanie, on procédera à la suppression de la cocaïne avant d'entreprendre la démorphinisation.

Cochlearia. — *Cochlearia officinalis* (Crucifères). On utilise les feuilles, les fruits et les sommités fleuries, tandis qu'on emploie la racine du *Cochlearia Armoracia* (Voir RAIFORT).

Prop. therap., indicat. — Antiscorbutique, incorporé aux élixirs dentifrices, au sirop antiscorbutique.

Formes pharmac., doses. — Infusion 20 p. 1000. Sirop 20 à 60 gr. Alcoolat 10 à 30 gr.

Elixir dentifrice :

Alcoolat de cochlearia 150 gr.
Teinture de benjoin 50 —
Essence de girofles. }
— de cannelle. } āā VII gouttes.
— de menthe. }

Codéine (Méthylmorphine). — **Caract. phys. et chim.** — Tirée de l'opium. Cristaux octaédriques, inodores, amers, solubles dans 80 p. d'eau froide, 1 p. 47 d'eau chaude, très solubles dans l'alcool et le chloroforme.

Effets physiol. et tox. — Mal connus, en raison de la difficulté de l'obtenir pure. Engourdit les fonctions cérébrales en exaltant, plus que la morphine, la réflexivité spinale. Le sommeil qu'elle provoque est superficiel, sans réveil désagréable. A dose toxique, tremblements, convulsions tétaniques et coma asphyxique.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 2^e série, p. 456, 501 et 754).

Prop. therap., indicat. — Non analgésique, à peine narcotique, mais bon calmant de la toux.

Formes pharmac., doses. — 5 à 10 centigr. par jour en solution, sirop (celui du codex contient 4 centigr. par cuillerée à soupe), pilules. **Enfants :** 1 centigr. avant 1 an, 2 centigr. à 3 ans et au-dessus (Variot).

Potion :

Codéine. Cinquante centigr.
Eau distillée. 100 gr.
Sirop de framboises. 80 —

La cuillerée à soupe = 5 centigr. de codéine.

Pilules :

Codéine pulvérisée. Trois centigr.
Terpine. 15 —
Extrait de polygala. Q. S.

Pour une pilule; 1 à 3 par jour.

Sirop (médecine infantile) :

Codéine. Dix centigr.
Teinture de belladone. Un gr.
Bromure de potassium. 2 — 50
Sirop de polygala. 80 —
Hydrolat de laitue. 100 —

Par cuillerée à soupe : 1 centigr. codéine; V gouttes teinture de belladone, 25 centigr. bromure de potassium; le tiers de ces quantités par cuillerée à café.

Codéine (Biiodure de). — **Caract. phys. et chim.** — Aiguilles jaunâtres, solubles dans 60 p. d'eau froide, 3 p. d'eau bouillante, peu dans l'alcool. Contient 51,02 p. 100 de codéine et 43,54 d'iode.

Prop. et empl. therap. — Préconisé contre la bronchite des emphysemateux, à la dose de 5 à 15 centigr. en potion ou pilules.

Codéine (Phosphate de). — **Caract. phys. et chim.** — Paillettes très solubles dans l'eau (1 pour 4 d'eau).

Prop. et empl. therap. — Succédané

avantageux de la codéine, à cause de sa solubilité. Vanté comme hypnotique dans les états mélancoliques.

Formes pharmac., doses. — 10 à 20 centigr. en pilules, potion ou en injections hypodermiques (très douloureuses).

Solution hypodermique :

Phosphate de codéine. Un gr.
Phénol cristallisé. }
Menthol cristallisé. } āā 25 milligr.
Eau distillée de laurier-cerise. 10 gr.

1/2 seringue (5 centigr.) à 1 seringue.

Cognac. — Eau-de-vie de vin de Cognac, liqueur distillée, contenant environ 50 p. 100 d'alcool. Son action irritante, à l'état pur, sur la muqueuse gastrique doit en faire proscrire absolument l'usage chez les dyspeptiques (sans préjudice de ses effets généraux). Elle devrait toujours être absorbée à l'état de dilution. Bien que plus toxiques que les alcools de qualité inférieure (de marc, de cidre, de grains, de betteraves, de pommes de terre, etc.), les bonnes eaux-de-vie de Cognac sont moins rapidement nocives et exposent moins aux dégénérescences viscérales (Pouchet, Daremberg, Magnan, Laborde). Le cognac peut être prescrit, à titre de stimulant, sous forme de grog (dans du thé, de la citronnade), dans les pyrexies graves, la pneumonie, spécialement chez les alcooliques. Certains dyspeptiques tolèrent mieux que le vin de l'eau additionnée d'une très petite quantité de Cognac (une cuillerée à café par verre).

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 2^e série, p. 148 et 269).

Coing. — *Cydonia vulgaris* (Rosacées). On utilise les fruits (en sirop) et les semences. Le sirop à l'intérieur (50 à 100 gr.), contre la diarrhée, associé à d'autres astringents ou à l'opium; les semences, en décoction, comme topique astringent, en lavement ou en badigeonnages (gerçures du mamelon).

Colchicine. — **Caract. phys. et chim.** — Glucoside tiré du colchique; éther méthylique de la colchicine; prismes orthorhombiques jaunâtres, très amers,

très altérables (surtout à chaud), solubles dans l'eau, l'alcool, le chloroforme, insolubles dans l'éther.

Effets physiol. et tox. — N'est absorbée et ne produit d'effet qu'au bout de quelques heures; s'élimine très lentement, par le rein et, un peu, par l'intestin. S'accumule, de sorte que les petites doses, longtemps répétées, peuvent amener des accidents. Exerce, à doses thérapeutiques, une action analgésiante sur les filets sensitifs terminaux (utilisée contre les douleurs goutteuses et rhumatismales); diminue l'acidité urinaire et active l'élimination de l'urée, de l'acide urique, des sels de sodium et de potassium; modère les échanges et les oxydations; empêche l'accumulation des déchets dans l'organisme, rendant celui-ci moins sujet à la fièvre et les tissus moins aptes à se phlogoser. Les premiers signes de saturation portent sur l'intestin (coliques, diarrhée) et l'estomac (gastralgie); ils ne dépendent pas d'une irritation locale et peuvent succéder à l'absorption hypodermique. Les doses toxiques provoquent des vomissements, parfois sanguinolents (langue rouge, sèche), de violentes coliques avec tympanisme douloureux, hypersécrétions biliaire et intestinale, bientôt suivies de réactions réflexes: céphalée très vive avec regard fixe et mydriase; pouls d'abord amplifié et ralenti, puis petit, rapide et intermittent; prostration, collapsus, anurie; respiration lente et laborieuse, s'arrêtant, dans les cas mortels, avant le cœur; convulsions asphyxiques terminales avec cyanose et sueurs profuses, visqueuses.

Prop. thérap., indicat. — Antigoutteux, surtout efficace pendant les attaques aiguës, inutile dans leurs intervalles. Efficacité douteuse dans le rhumatisme chronique.

Formes pharmac., doses. — 1/2 à 2 milligr. par jour en granules. La toxicité de la colchicine commande une surveillance étroite des malades (cas mortel avec 3 milligr.); commencer par de petites doses et suspendre aussitôt dès qu'apparaît de la diarrhée. Utiliser la formule de Houdé :

Colchicine cristallisée Soixante milligr.
Lactose 4 gr.
Gomme arabique 1 —
Sucre pulvérisé 1 —

F. S. A., diviser en 60 pilules argentées. (Pour plus de détails, voir: G. POUCHET, *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 5^e série, p. 673).

Colchique. — *Colchicum autumnale* (Liliacées). On utilise les bulbes et surtout les fleurs et les semences, plus riches en colchicine (v. c. m.).

Effets physiol. et tox. — Ceux de la colchicine, mais réaction gastro-intestinale plus intense. Celle-ci est, très fréquemment, contemporaine de la sédation de l'accès; et il faut souvent pousser l'administration jusqu'à sa réalisation, en augmentant graduellement et progressivement.

Prop. thérap., indicat. — Spécifique de la goutte aiguë.

Formes pharmac., doses. — Préférer l'alcoolature de fleurs de colchique (0,65 p. 1000 de colchicine) et la teinture de semences de colchique (0,70 p. 1000 de colchicine), XV à XX gouttes pour commencer. Le colchique forme la base de nombreuses préparations spécialisées: liqueur de Laville, teinture de Cocheux, pilules de Lartigue, poudre de Pistoia, etc., dont la teneur en colchicine est très variable. Dans tous les cas, procéder très progressivement et suspendre dès les premiers signes d'intolérance (diarrhée).

Mixture antigoutteuse :

Teinture de semences de colchique 10 gr.
Teinture de racines d'aconit 3 —
— d'extrait d'opium 2 —
Résine de gaïac 1 —

XX à L gouttes dans 1/2 verre d'infusion de sauge édulcorée.

Potion :

Extrait de semences de colchique Dix centigr.
Teinture de semences de colchique Cinq gr.
Décocté de gaïac 100 —
Sirop de limons 80 —

Cuillerée à soupe d'heure en heure, en arrêtant s'il se produit la moindre manifestation gastro-intestinale.

Pilules :

Bromhydrate de quinine 6 gr.
Poudre de semences de colchique 2 —
Extrait de semences de colchique 50 centigr.
Extrait de gaïac 5 gr.
Glycérine X gouttes.

F. S. A. 40 pilules. 2 par jour, 1 matin et soir.

Poudre de Pistoia :

Poudre de bulbes de colchique 20 gr.
Poudre de racine de bryone 10 —
— de bétoïne 50 —
— de gentiane 10 —
— de camomille 10 —

Divisez en 50 paquets; 1 à 2 par jour.

Cold-cream. — Voir BLANC DE BALEINE.

Colique de plomb. — Épisode du saturnisme chronique, la colique de plomb comporte deux principales indications: calmer la douleur, faire cesser la constipation. Les applications chaudes (cataplasmes, sacs d'eau chaude sur le ventre, lavements très chauds), soulagent parfois, mais on doit généralement, pour triompher des douleurs, recourir à la belladone (10 à 20 centigr. d'extrait, par pilules de 1 à 2 centigr.), à l'extrait thébaïque ou, mieux, à la piqûre de morphine; aux opiacés il importe, en outre, d'associer constamment les purgatifs: huile de ricin (30 à 50 gr.), lavement purgatif ou eau-de-vie allemande (15 à 20 gr.). Après la crise les fonctions intestinales seront entretenues par les laxatifs, spécialement par le miel soufré (1 à 2 cuillerées à soupe par jour).

Souvent, les purgatifs échouent ou sont mal tolérés; le lavement électrique (v. c. m.) remédie à cet inconvénient en permettant de vider l'intestin tout en apaisant la douleur. L'électrode négative

est appliquée sur le bas-ventre, la positive (dans une sonde) introduite dans le rectum rempli d'eau salée; on débite des courants de 30 milliampères avec interruptions toutes les 5 secondes (Labadie-Lagrave et L. Regnier, Galiard, Belin). Quand on ne vise qu'à apaiser les coliques, il suffit, ayant appliqué le pôle positif sur les dernières vertèbres dorsales et le négatif sur l'épigastre, de faire passer pendant 15 à 20 minutes, des courants de 5 à 10 milliampères. Achard, Delcarde ont pu également supprimer rapidement la douleur en injectant dans l'espace épidual (voir INJECTIONS ÉPIDURALES) 3 c. c. de solution cocaïnée à 1 p. 100. A. Robin, attribuant, dans la colique de plomb, un rôle à l'hypersthénie gastrique, commence par saturer l'acidité de l'estomac par les alcalins, puis combat la douleur, en injectant sous la peau 2 à 5/10 de milligr. de bromhydrate de scopolamine.

Colique hépatique. — I. **Traitement de la crise.** — La colique hépatique est l'expression clinique la plus commune de la migration des calculs à travers les voies biliaires. Dans les cas légers, sans état nauséux, les applications chaudes sur l'abdomen, les liniments laudanisés ou chloroformés, les bains chauds prolongés (1/2 heure à 1 heure, les capsules d'éther sulfurique ou d'éther amylo-valérianique (2 à 4 à 1/2 heure d'intervalle), l'eau chloroformée ou l'huile d'olive (100 à 150 gr. aromatisée avec de la teinture d'anis) suffisent parfois, avec les lavements ou les suppositoires opiacés et belladonnés, pour soulager la douleur. Pendant l'accès, le malade est soumis au régime lacté (lait écrémé) mitigé.

Les crises violentes sont, avant tout, justiciables de la piqûre de morphine. On commence par 1/2 centigr. de chlorhydrate et on peut aller jusqu'à 1 centigr. 1/2 ou 2 centigr. en tâtant la susceptibilité du sujet. L'efficacité de la piqûre est accrue si à la morphine on associe le sulfate d'atropine (1 à 4 milligr.). Certains sujets intolérants pour la morphine supportent l'héroïne (chlorhydrate) injectée à la dose de 3 milligr.

renouvelée 2 ou 3 fois au plus en 24 heures. Mais la morphine et surtout l'héroïne ne doivent être maniées qu'avec la plus grande prudence chez les artérioscléreux avec insuffisance cardiaque ou rénale (mort subite possible). La grande colique hépatique impose une diète à peu près absolue (lait glacé gazéifié ou additionné d'eau de Vichy, champagne frappé). Les crises graves exposent à diverses complications : 1° les vomissements incoercibles, auxquels on opposera la glace, la potion de Rivière, la cocaïne, l'eau chloroformée, le menthol ; 2° le collapsus, justiciable des piqûres d'éther, de caféine et d'huile camphrée ; enfin 3° la congestion pulmonaire, amendée par l'application, à la base du thorax, de cataplasmes sinapisés ou de ventouses sèches. La colique vésiculaire (Gilbert) exige : le repos absolu au lit, le régime du lait écrémé, par petites rations, et les applications chaudes (compresse humide) permanentes sur la région vésiculaire (ni purgatifs, ni cholagogues, mais lavements évacuateurs).

II. Prophylaxie. — Le retour des coliques hépatiques sera prévenu par une hygiène propre à régulariser la sécrétion biliaire et à restreindre les fermentations irritantes du contenu intestinal. Le régime alimentaire sera celui des arthritiques, c'est-à-dire végétarien mitigé avec interdiction du gibier noir ou faisandé, de la charcuterie, des poissons gras, des conserves, etc. Il n'y a pas lieu d'interdire les œufs (au contraire). En outre, les repas seront légers et fréquents. On conseillera l'exercice régulier au grand air ou le massage, les bains fréquents, les douches tièdes ou chaudes sur la région du foie. De plus s'impose l'usage des cholagogues : boldo (XX à XXX gouttes de teinture avant les repas), huile d'olive (100 gr. en 2 fois), glycérine (20 à 30 gr. en potion, Ferrand), jus de citron (1/2 verre le matin à jeun) ou huile de Harlem (1 ou 2 capsules, le soir, tous les 8 ou 10 jours — Chauffard). L'huile d'olive se prend à la dose de 100 à 400 gr. le soir ou le matin à jeun ; on peut, si elle est mal tolérée, la donner en lavements tièdes (Fleiner, Blum)

ou lui substituer l'acide oléique (1 gr par jour en capsules, Artault de Vevey). Le salicylate et le benzoate de soude, cholagogues et antiseptiques usités par Chauffard, sont d'un emploi plus pratique et plus efficace. Le malade prend 1 à 2 gr. de chaque en 2 à 4 cachets, aux repas, 10 à 20 jours de suite par mois et, en outre, par intervalles, quelques capsules d'huile de Harlem (voir plus haut). Si le salicylate est mal toléré, on peut lui substituer le salophène (mêmes doses). A. Robin donne, à titre cholagogue, l'extrait fluide de *Combretum Rambaultii* (du Mexique), VIII à XX gouttes, avec 1/2 heure avant déjeuner et dîner, avec une cuillerée de glycérine, dans un 1/2 verre d'eau de Vichy. Ces différentes méthodes peuvent du reste être alternées suivant les besoins et les susceptibilités individuelles. Mais le traitement sera, autant que possible, complété par des cures hydrominérales à Vichy ou à Carlsbad (réservé aux obèses pléthoriques). L'artériosclérose, les cardiopathies, la stéatose ou la sclérose hépatiques, l'infection biliaire contre-indiquent Vichy (Hirtz). Lorsque Vichy et Carlsbad sont nuisibles, on peut prescrire Vittel (source salée), Contrexéville ou Pougues. Pour remplacer la cure de Vichy, on peut conseiller l'ingestion d'eau de la Source d'Hauterive, 3/4 d'heure avant déjeuner (400 gr. en 2 fois à 1/2 heure d'intervalle) et 2 heures avant dîner (250 gr.), pendant 20 jours (A. Robin).

Colique néphrétique. — La crise de colique néphrétique, comme celle de colique hépatique, réclame d'abord un traitement analgésique. Ici encore, les compresses chaudes sur l'abdomen, les lavements additionnés de laudanum (XX gouttes), de chloral (1 à 2 gr.) ou d'antipyrine (1 à 2 gr.), les suppositoires à l'extrait thébaïque (5 centigr.) et à l'extrait de belladone (2 centigr.) soulagent quelquefois ; mais, fréquemment, la douleur ne cède qu'à la piqûre de chlorhydrate de morphine (1/2 à 1 centigr. avec 1/2 milligr. de sulfate d'atropine), de dionine (1 centigr., A. Robin) ou d'héroïne (3 milligr.). Pendant l'accès, le

lait est seul toléré. Les diurétiques (2 gr. de fleurs de reine des prés ou de fèves des marais infusées dans 150 gr. d'eau) favorisent la migration du calcul mais augmentent les douleurs. Selon Woods, la crise serait très abrégée par le massage bimanuel (sous le chloroforme) qui favorise l'expulsion du calcul.

Le traitement prophylactique applicable dans l'intervalle des crises est celui de la diathèse urique dont on trouvera les éléments aux articles GOUTTE et LITHIASE RÉNALE.

Collargol. — Voir ARGENT.

Collodion. — Liquide sirupeux, très adhésif, solution de fulmicoton dans un mélange d'éther et d'alcool à 95°. Rendu élastique par addition de 7 p. 100 d'huile de ricin.

Prop. therap., indicat. — Sert à recouvrir les petites plaies aseptiques (souvent irritant). Sert aussi de véhicule, pour certains topiques antiseptiques (salol, iodoforme), révulsifs (iode, cantharidine), caustiques (acide salicylique) ou modificateurs (tannin, pyrogallol, ichthyol, etc.).

Collutoires. — Topiques liquides ou de consistance sirupeuse que l'on étale sur la muqueuse bucco-pharyngée (angine, stomatites), ayant habituellement pour base la glycérine ou le miel rosat (30 à 60 gr.) auxquels on incorpore une substance astringente (tannin) ou antiseptique (borate de soude, résorcine, etc.).

Collyres. — Médicaments à appliquer directement sur l'œil ou la paupière. Ils sont secs, mous ou liquides ; les premiers, en poudre, en crayons ou cristaux (sulfate de cuivre) ; les seconds, en pommade (iodoforme, oxyde jaune de mercure, etc.) ; les troisièmes, en solutions aqueuses (eau distillée simple ou de roses, de laurier-cerise, etc.) ou huileuses. Les collyres liquides sont astringents (sulfate de zinc), caustiques (sulfate de cuivre, nitrate d'argent), analgésiants (cocaïne, stovaine) ou modificateurs de la pupille (atropine, éserine, cocaïne, pilocarpine). Les collyres à l'huile stérilisée ont l'avantage de conserver parfaitement intacts les alcaloïdes qu'ils

tiennent en dissolution (surtout l'ésérine).

Colombo. — *Chasmanthera palmata* (Ménispermacées). La racine renferme de la colombine (analogue à la quassine), de la berbérine et une huile volatile.

Prop. therap., indicat. — Apéritif et eupeptique ; ne constipe pas et n'est toxique qu'à très fortes doses (effets émétiques).

Formes pharmac., doses. — Extrait, 20 centigr. à 1 gr. Poudre, 50 centigr. à 4 gr. Teinture, 5 à 15 gr. Infusion, 10 p. 100.

Vin tonique amer :

Extrait de colombo.	} āā	2 gr. 50
— de quassia.		
Vin de Malaga ou de Madère. 500 —	

Cachets digestifs :

Poudre de colombo.	40 centigr.
— de simarouba.	20 —
Magnésie calcinée.	10 —

Pour 1 cachet, 1/2 heure avant chaque repas.

Coloquinte. — Fruit du *Cucumis Colocynthis* (Cucurbitacées). On utilise la partie charnue.

Prop. therap., indicat. — Purgatif drastique très énergique, cholagogue et diurétique ; à hautes doses, provoque de la gastro-entérite cholériforme avec anurie. Puissant dérivatif indiqué dans les hydropisies et l'ascite. Entre dans la composition de la liqueur Laville (v. c. m.). Contre-indiqué en cas d'entérite et pendant la grossesse (passe pour abortif).

Formes pharmac., doses. — Poudre, 20 à 80 centigr. Extrait, 5 à 25 centigr.

Pilules de coloquinte composées (Codex) :

Aloès.	} āā	5 centigr.
Coloquinte.		
Essence de girofle. 4 milligr.	

Pour 1 pilule.

Comas. — Tout état comateux réclame un petit nombre de soins préliminaires toujours identiques : évacuation

du rectum (lavement purgatif) et de la vessie; toilette minutieuse du tégument, surtout des régions sujettes au sphacèle; aseptie des orifices naturels; alimentation lactée par la bouche ou la sonde nasale.

Le traitement du *coma apoplectique* a été exposé à l'article *apoplexie*.

I. *Coma traumatique*. — Le coma consécutif à un *traumatisme crânien* peut tenir à la *commotion* et ne tarde pas alors à se dissiper; aussi la *craniotomie* n'est-elle justifiée qu'après une phase d'expectation employée à aseptiser le conduit auditif, la bouche et les fosses nasales (pour prévenir l'infection). Si cependant une plaie existe, mieux vaut intervenir de suite.

II. *Coma des affections méningitiques*. — Il est formellement justiciable de la *ponction lombaire*.

III. *Coma des tumeurs cérébrales*. — Pour peu que la *syphilis* soit suspectée, on doit instituer d'emblée, pendant 3 semaines, un *traitement spécifique intensif*. Le coma lié aux autres néoplasmes ne peut bénéficier que d'une opération soit palliative (*trépanation* ou *ponction lombaire*) dirigée contre l'hypertension intracrânienne, soit curative (*ablation*).

IV. *Coma épileptique*. — Après un paroxysme simple il convient de respecter le coma. Il n'y a lieu d'intervenir que si le coma succède à des accès subintrants, et cela par le traitement de l'état de mal (Voir *ÉPILEPSIE*).

V. *Coma hystérique*. — L'*apoplexie hystérique* est justiciable de l'*expectation*, à moins que la découverte d'une *zone hystérogène* permette, par *pression à son niveau*, de ranimer le malade, d'emblée ou après une crise convulsive.

VI. *Coma des infections*. — Les comas de la *syphilis*, du *paludisme*, sont curables par la mise en œuvre intensive, d'urgence et par voie hypodermique, de leurs médications spécifiques respectives (*mercure*, *quinine*). Dans les grandes pyrexies la *balnéation* soit *chaude* ou *tiède* (35°-36° — dans la *grippe*, la *pneumonie*, le *choléra*), soit *fraîche* ou *froide* dans la *fièvre typhoïde*, la *scarlatine*, le

rhumatisme cérébral, les *lotions* ou les *affusions froides*, les *émissions sanguines*, les *injections de sérum normal* (7 à 8 p. 1000), les *injections intraveineuses de salicylate de soude* (20 à 40 centigr. dans le coma rhumatismal, Fiessinger), les piqûres d'*éther* et de *caféine* triompheront quelquefois du coma.

VII. *Comas toxiques*. — Si le coma succède à l'absorption d'*opium*, de *jusquiame*, de *cocaïne*, d'*alcool*, d'*éther*, etc., après avoir lavé l'estomac, on pratiquera la *respiration artificielle*, les *tractions rythmées de la langue*, on administrera (par voie buccale ou rectale) du *café* ou du *thé chauds*, on fera inhaler du *nitrite d'amyle*. En outre se pose l'indication de certains *contrepoisons*: *carbonate de soude* (4 gr. en solution) pour le *chloroforme*; *teinture d'aconit* (60 centigr. en 2 fois) pour la *digitale*; *chlorhydrate de pilocarpine* (3 à 6 milligr. en injection hypodermique) pour la *jusquiame*; *caféine* pour la *cocaïne* (et *décubitus dorsal*). Même conduite à tenir, moins le lavage de l'estomac, quand le poison a été introduit par voie hypodermique ou par inhalation (*éther*, *chloroforme*).

Le coma déterminé par l'*oxyde de carbone* ressortit, avant tout, aux *inhalations d'oxygène*, aux *purgatifs* et aux *injections de sérum artificiel*.

VIII. *Coma diabétique*. — A la première menace (acétonurie, odeur acétonique de l'haleine), il convient d'instituer la *diète hydrique* (avec de l'eau de *Vichy*) ou le *régime lacté* absolu et de prescrire les *alcalins à haute dose* (20 gr. de bicarbonate de soude par jour). Quand le coma est déclaré, les *inhalations d'oxygène*, la *caféine* en injections (1 gr., 1 gr. 50 par jour), les *purgatifs* drastiques ont quelques chances de succès. Lépine préconise les *injections intraveineuses de sérum artificiel additionné de bicarbonate de soude* (10 gr. par litre; 3 à 6 litres en 24 heures).

IX. *Coma urémique*. — Ici, une *saignée* de 200 à 400 gr. est la première indication. En même temps, on injecte sous la peau 1/4 de litre à 1 litre (dans les 24 heures) de *sérum artificiel*, après s'être assuré que les accidents observés

sont liés à l'*azotémie* (habituel) et non à la *chlorurémie* (aggravée par les injections salines). Le régime lacté, un purgatif drastique ou un lavement purgatif, des inhalations d'oxygène complètent le traitement. Lemoine (de Lille) préconise l'*éther* à doses massives (toutes les heures une injection de 2 c. c.). Les inhalations de *chloroforme*, les lavements de *chloral* conviennent aux cas compliqués de convulsions. Le *bain tiède* de 20 minutes réussit contre le *coma de la néphrite aiguë*. Les *piqûres de caféine* doivent intervenir quand le cœur faiblit. On doit aussi quelques succès à la *ponction lombaire* surtout contre l'urémie des néphrites aiguës (G. Carrière).

X. *Coma dyspeptique*. — C'est un coma par auto-intoxication et que distingue une dyspnée spéciale (inspiration profonde, laborieuse; expiration haletante); compliquant la stase gastrique du cancer, de la dilatation stomacale et de la gastrite chronique, il est justiciable du *lavage de l'estomac*, de l'*entérolyse* et de l'antiseptie intestinale (*benzo-naphtol*, *charbon*, *salicylate de soude*).

XI. *Coma par insolation ou grand froid*. — Le *coma par insolation* sera combattu par la *saignée*, une *vessie de glace* sur la tête et un *purgatif drastique* énergique. Au *coma par grand froid* on doit opposer d'abord les *frictions* avec de la neige ou de l'eau froide et les *boissons fraîches* pour ne recourir à la chaleur et aux *boissons chaudes* qu'après que le malade a repris connaissance.

Compressions de la moelle. — La compression de la moelle est *brusque* ou, bien plus souvent, *lente*.

I. *Compression brusque*. — La compression par fracture vertébrale peut être rapidement mortelle (colonne cervicale). Dans les cas diagnostiqués et curables, le malade sera immobilisé d'abord sur un matelas d'eau (contre les eschares) et on videra sa vessie. La fracture sera ensuite réduite, soit lentement, ar *extension continue* exercée sur les aisselles d'une part et le bassin de l'autre, soit, mieux, par *suspension* (v. c. m.) suivie (pour maintenir les fragments) de l'ap-

plication du *corset plâtré de Sayre*. Si la réduction ne peut être maintenue, s'il existe des esquilles, on est autorisé à tenter la *trépanation du rachis*, quoique les résultats en soient encore incertains.

Quand la compression tient à une *luxation vertébrale*, il faut en tenter la réduction, malgré les dangers qu'elle comporte à la région cervicale.

Les *compressions par hémorragies méningées* peuvent bénéficier hautement de la *ponction lombaire* (Albertin).

II. *Compression lente*. — La compression exercée par une *tumeur intraspineuse* ne comporte qu'un traitement palliatif. Les *tumeurs intra- et extraméningées* d'existence et de siège bien déterminés sont, dans certains cas, justiciables de l'*ablation* après *trépanation du rachis*, intervention un peu périlleuse (lésions de la moelle, hémorragies bulbaires, choc nerveux), mais capable d'amener la guérison si le néoplasme est bénin ou inflammatoire.

Rares, les *exostoses* peuvent être le plus souvent enlevées sans danger par le chirurgien.

Presque toujours secondaire (surtout au cancer du sein), le *cancer vertébral* entraîne des *compressions radiculaires* que traduisent des *pseudo-néuralgies* très vives et la *paraplégie douloureuse*. Ici, le traitement, seulement palliatif, se résume dans la *médication analgésique* sous toutes ses formes: *phénacétine*, *acétanilide*, *aspirine*, *bromures*, *pyramidon* et surtout *morphine* (en piqûres) dont on peut user sans scrupules dans la circonstance. Les *injections épidurales de cocaïne* ou de *stovaine* trouvent encore ici leur indication formelle.

Le *mal de Pott* (*tuberculose vertébrale* et *pachyméningite tuberculeuse*) est la cause la plus commune de compression médullaire. La thérapeutique doit chercher à modifier: la *lésion*, les *symptômes* et l'*état général*. A la lésion, qui, du reste, peut guérir spontanément, on a appliqué plusieurs méthodes. La *méthode orthopédique*, la plus usitée, consiste à combiner l'*immobilisation* et l'*extension continue* en plaçant le malade dans la *gouttière de Bonnet* ou le *lit de Lanne-*

longue; quand toute inflammation a cessé, on remplace la gouttière par un corset plâtré de Sayre appliqué sur un maillot, rembourré d'ouate au niveau des saillies osseuses, tandis que le malade reste suspendu par le cou et les aisselles jusqu'à siccité de l'appareil. Le mal de Pott sous-occipital est soumis à l'immobilisation dans une minerve plâtrée ou un appareil analogue. Quoique tardifs, les résultats sont généralement bons. Les gibbosités récentes, petites ou moyennes, formées rapidement et réductibles sous le chloroforme, sont, pour Chipault, justiciables de la *ligature apophysaire*, qui immobilise le rachis en fixant, entre elles, les apophyses épineuses avec un fil d'argent. La *méthode de redressement brusque de Calot*, opposée surtout à la difformité physique, peut aussi, en certains cas, remédier à la paraplégie pottique. Celle-ci est parfois également justiciable de la *laminectomie*, mais seulement en cas d'accidents menaçants (troubles respiratoires ou sphinctériens; *décubitus acutus*), car autrement la guérison spontanée est presque de règle.

A l'immobilisation, au traitement de la lésion vertébrale, on doit généralement associer la *galvanisation* et le *massage* des muscles atrophies ou leur *faradisation*, mais seulement s'il n'existe ni douleurs ni contractures. Aux *symptômes douloureux* on oppose les moyens habituels: *liniments chloroformés, laudanisés; pulvérisations de chlorure de méthyle; analgésiques (antipyrine, pyramidon, aspirine, phénacétine, bromures, etc.)*. La *rétenion d'urine* réclame l'usage régulier du cathétérisme aseptique. Les *eschares* seront également pansées avec grand soin.

Le *traitement hygiénique du mal de Pott* est celui de toutes les tuberculoses osseuses ou ganglionnaires: *alimentation réparatrice et aération continue* associée au repos, de préférence dans une *station maritime* (Berck).

Compte-gouttes. — Les *compte-gouttes* et les *flacons compte-gouttes* donnent, au gramme, un nombre de gouttes variable, non seulement avec la

densité du liquide médicamenteux, mais surtout avec le *diamètre extérieur* de l'orifice d'écoulement. Aussi, pour les substances actives, est-il important de spécifier l'usage du *compte-gouttes normal* qui doit avoir 3 mm de *diamètre extérieur* et fournir, au gramme, XX gouttes d'eau distillée à la température de 15° C.

Condillac. — Village de la Drôme, à 10 km N. de Montélimar. Altitude 100 m. Eaux froides, acidules-gazeuses, bicarbonatées-calciques, légèrement chlorurées et sulfatées-sodiques. Utilisées sous forme de boisson principalement et aussi sous forme de bains et douches.

Principales indications. — Dyspepsies, diarrhées chroniques, diathèse urique, affections de l'intestin et du foie, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme, certaines dermatoses rebelles.

Condiments. — Les condiments (poivre, moutarde, clou de girofle, safran, cannelle, etc.), relevant le goût des aliments, en facilitent la digestion et réveillent l'appétit; cependant leur usage habituel finit par irriter la muqueuse gastrique. Aussi, est-il indispensable d'en limiter ou d'en interdire l'emploi chez les dyspeptiques (surtout les hypersthéniques), les goutteux, les névropathes et les hépatiques.

Condurango. — *Gonolobus Condurango* (Asclépiadacées). On utilise l'écorce de la racine, qui contient un glucoside amer complexe, la *condurangine*, du tannin et une substance résineuse.

Effets physiolog. et tox. — Assez fortement toxique, la condurangine, agissant surtout sur la moelle, provoque des symptômes tétaniques et ataxiques.

Prop. therap., indicat. — Agit sur la digestion comme tonique amer et sédatif de la douleur. Utile dans les dyspepsies atoniques douloureuses, dans le cancer gastrique (sans spécificité à son égard).

Formes pharmac., doses. — Décoction (15 gr. dans 360 gr. d'eau; faire macérer 24 heures et réduire de moitié), 2 à 3 cuillerées à soupe par jour. Extrait fluide, 2 à 4 gr. Teinture, 2 à 4 cuillerées à café.

Potion antigestive :

Extrait fluide de condurango	5 gr.
Teinture de belladone	2 —
— de coca	10 —
Eau distillée de laurier-cerise	90 —
Sirope de framboises	80 —

4 à 5 cuillerées à soupe par jour.

Potion tonique eupeptique :

Extrait fluide de condurango	8 gr.
Teinture de noix vomique	3 —
Infusion de quassia	90 —
Sirope d'écorces d'oranges amères	80 —

Cuillerée à soupe une 1/2 heure avant le repas.

Congénitales (Affections) du cœur. — Voir CYANOSE.

Congestion cérébrale. — La *congestion cérébrale d'origine diathésique (goutte, arthritisme)* ne réclame, si elle est légère, que l'emploi de moyens simples: *décubitus* la tête et les épaules élevées, *sinapismes* aux jambes, *boule d'eau chaude* aux pieds, *compresse froide* ou *sac de glace* sur la tête. En cas d'indigestion, on donne un *vomitif*. Il sera toujours utile de prescrire un *lavement purgatif (séné, sulfate de soude)*, et, le lendemain, un *purgatif drastique* (eau-de-vie allemande). Après échec des moyens précédents, les *sangues* à l'anus ou à l'épigastre trouveront leur indication. Les cas graves avec pléthore évidente sont justiciables de la *saignée générale* ou, au moins, de la *saignée locale* (sangues derrière l'oreille, du côté opposé à la paralysie, si elle existe).

La suppression des règles (âge de la ménopause), d'un flux hémorroïdaire, d'une fluxion articulaire (goutte, rhumatisme); certaines infections, auto-intoxications (urémie), intoxications (alcool, nitrite d'amyle), peuvent provoquer une *congestion cérébrale réflexe*. Alors, on tentera, suivant les cas, de *rappeler soit les règles* (XX gouttes de *teinture de digitale* et *bromure*, ou capsules d'*apio-line*, pendant les 5 jours précédant la

date probable des règles), soit les *fluxions articulaires* (vésicatoires), ou les *hémorrhoides (aloès)*. Au cours des *pyrexies infectieuses*, on appliquera aux enfants des *bottes d'ouate*, on fera aux adultes, pendant les bains, des *affusions froides* sur la tête. L'*urémie* réclame spécialement la *saignée générale*; la *congestion des alcooliques* est, par exception, amendée par l'*opium* (Potain, Mossé). Seule la *congestion cérébrale palustre* est justiciable d'une médication spécifique (injections hypodermiques de *chlorhydrosulfate de quinine*).

Contre la congestion secondaire aux affections encéphaliques ou cérébro-spinales (*paralysie générale, sclérose en plaques, tabes, paralysie agitante, épilepsie, tumeurs*), les *émissions sanguines* sont moins indiquées et on leur préférera l'*ergotine*, quoique son emploi soit plutôt préventif. Mais, ici aussi, les *sinapismes* aux jambes, la *compresse froide* sur la tête, et surtout les *purgatifs* restent nettement indiqués. On y joindra les *bromures*. Préventivement, la constipation habituelle sera combattue par les laxatifs (*huile de ricin, calomel, aloès*).

La *congestion cérébrale passive des cardiaques* fait partie de l'asystolie et réclame le même traitement: *régime lacté, digitale, purgatifs drastiques*, quelquefois *saignée*. L'*hypertrophie du cœur* peut se compliquer d'une *congestion cérébrale active* qui cédera aux *bromures*. On trouvera à l'article *coup de chaleur*, le traitement de la congestion cérébrale des soldats en marche.

Prophylaxie. — Aux sujets menacés de congestion cérébrale on conseillera une vie calme et réglée, un régime frugal, plutôt végétarien, l'usage régulier des laxatifs; on interdira toute boisson excitante et tout excès.

Congestion hépatique. — I. *Congestion aiguë.* — Cette forme complique surtout les *infections à localisations intestinales*: fièvre typhoïde, dysenterie, appendicite, choléra, tuberculose intestinale, et traduit l'effet des toxines charriées par la veine porte. Dans ces divers cas, l'indication primordiale est l'*antiseptie intestinale*, que réaliseront le ré-